

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

MR STAUB

8 ROUTE DE VILLE SUR TOUR

51800 Cernay-en-Dormois

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/08/2025	F01250800018	412700	F01250800018	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	STAUB					
NJB254Z260	C25/30 XC2 S4 Dm8-20 CEM2 260	5	M3	142.00	710.00	20 %
TI	Transport incomplet	1		23.00	23.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	5	UN	1.50	7.50	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	5	UN	2.50	12.50	20 %
552	REP	5	UN	1.68	8.40	20 %
	VB KOLB					
	Règlement le 13/08/2025 du montant : 913.68 € par :					
	VB AVANT LIVRAISON					

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 31/08/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 761.40 €

Total TVA : 152.28 €

Total TTC : 913.68 €

RESTE A PAYER : 0.00 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250800018	F01250800018	31/08/2025	412700	CLIENTS AU COMPTANT NON A

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 276930 STAUB						
14/08/2025	003304703	412700	NJB254Z260	C25/30 XC2 S4 Dm8-20 CEM2 260	5	M3
14/08/2025	003304703	412700	552	REP	5	UN